



Secrétariat : secretariat@givenchylesslabassee.fr – Maire : mairie@givenchylesslabassee.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »
Site internet : givenchylesslabassee.fr

Les mamans mises à l'honneur



Dimanche, Monsieur le Maire a accueilli les mamans et les papas qui ont eu le bonheur de devenir parents au cours de l'année qui vient de s'écouler. « *Un village sans enfant et un village sans âme* ». Monsieur le Maire a tenu à rappeler que c'est à deux que se construit l'immense bonheur de voir grandir, s'épanouir et mûrir le ou les fruits d'un amour, c'est-à-dire vos enfants.

C'est à deux que se supportent les contraintes, les fatigues et les difficultés d'une éducation. Mais la qualité de mère est unique. Nous avons conscience que pendant plusieurs âges de la vie elle entraîne des obligations particulières.

C'est pourquoi, nous devons faciliter d'autres aspects de la vie des mères. Chaque mère doit être assurée que l'avenir ne lui est interdit dans aucun domaine. C'est autour d'un verre que s'est achevée cette cérémonie en compagnie des familles présentes.



Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 08h00 à 18h00. Le bureau de vote de la commune sera installé dans la salle des mariages de la mairie.

37 listes : 81 députés européens seront élus en France en 2024, soit deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 députés contre 705 actuellement.

En France, le vote est un droit et non une obligation. Contrairement à d'autres pays européens, l'abstention n'est pas sanctionnée par une amende. Mais le vote reste un devoir civique.

Pour pouvoir voter, **vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune.**

Pour voter, **vous devez vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité.** Seule une pièce d'identité originale est acceptée. Le vote par procuration est possible si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le 9 juin 2024. Vous pouvez donner votre procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

Vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne au <https://www.maprocuracion.gouv.fr/>

Inscriptions au Centre de Loisirs d'été



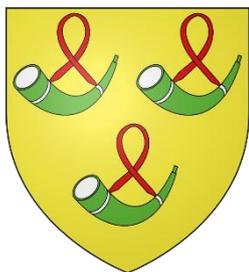
Du lundi 29 juillet au vendredi 23 août 2024 de 07h30 à 18h30, les équipes d'animation des Francas accueilleront les enfants de 3 à 15 ans.

Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie. Les inscriptions en ligne sont possibles du lundi 3 juin au jeudi 27 juin.

Pour la réception des dossiers complets, des permanences auront lieu en mairie les mardis 18 et 25 juin de 17h30 à 19h30

Course caritative

Elle aura lieu le dimanche 2 juin de 9h à 12h. a cet effet, la rue du moulin qui longe le canal sera fermée à tous véhicules dans le sens inverse de la course. Le sens de la course est dans le sens Cuinchy – Givenchy.



Ce n'est pas dans mes habitudes mais je souhaite rebondir sur la publication de l'opposition qui, me semble-t-il comporte quelques incohérences qui méritent d'être corrigées. Tout d'abord, concernant la délibération « sur table » dans le but, comme l'année précédente, d'octroyer une carte cadeau aux élèves de CM2. Cette délibération, a été rédigée entre le moment de l'envoi de l'ordre du jour aux élus et le jour de la réunion. Elle ne pouvait être transmise pendant ce délai trop court et aurait pu à ce moment-là, effectivement être entachée, non pas de nullité, mais d'illégalité. Lors de la réunion, au moment de voter l'ordre du jour, j'ai demandé aux élus de prendre en compte la délibération précitée et demandé qu'elle puisse figurer à l'ordre du jour. Ce qui a été approuvé à l'unanimité. La « délibération sur table » est un acte normal et souvent utilisé lors des conseils des différentes communes.

Pour info, il n'a jamais été mis à l'ordre du jour, en question diverses, le sujet du city-stade. D'ailleurs, ce point ne figure pas sur le compte rendu disponible sur le site de la commune. Une discussion a en effet eu lieu mais après la fin du conseil. Ce qui a été dit n'a pas lieu d'être rendu public. De plus les propos relatés dans l'encart ne sont pas le reflet des échanges qui se sont réellement tenus.

Enfin, monsieur LEPLUS accuse la majorité de ne pas respecter ces engagements de campagne. Je tiens à préciser que le mandat n'est pas encore arrivé à son terme et comme le dit l'adage : « c'est à la fin du bal qu'on paye l'orchestre ». En effet, le city stade à été démonté pour des raisons de sécurité (ce sujet à largement été évoqué dans plusieurs bulletins municipaux). Des discussions ont déjà été menées en bureau municipal et sont toujours en cours afin d'étudier une alternative. Quand le temps sera venu, un ou des projets seront soumis au vote du conseil.

Emmanuel HERBAUT

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Retour sur le dernier conseil municipal

Le dernier conseil municipal s'est déroulé le jeudi 16 mai dernier. Nous vous avons annoncé l'ordre du jour lors du dernier « petit écho ».

Une délibération supplémentaire a été présentée au conseil. Il s'agissait, pour le conseil, de donner l'autorisation à M le Maire d'octroyer une carte cadeau aux élèves de CM2 qui rejoindront le collège l'année prochaine. Bien que ne figurant pas à l'ordre du jour, et pouvant par conséquent être entachée de nullité, nous avons accepté de voter cette délibération dans l'intérêt des élèves.

Le devenir du city stade, détruit en début de mandat, s'est invité en questions diverses. Nous rappelons que l'un des engagements de campagne de la majorité municipale prévoyait la remise en état des équipements du city-stade. Force est de constater que notre commune ne sera plus dotée d'un city-stade et que cet engagement de campagne ne sera pas respecté.